



SCHWEIZER EISLAUF-VERBAND  
UNION SUISSE DE PATINAGE  
UNIONE SVIZZERA DI PATTINAGGIO

Berne, le 18 mars 2003

**Aux clubs affiliés à l'USP**

## Licences

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, l'Assemblée des Délégués du 30 juin 2001 a décidé de changer l'exercice comptable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, et ceci à partir de l'année 2003. Ceci se répercute aussi sur la durée de la validité de nos licences.

En annexe, vous recevrez les nouveaux bulletins de versement imprimés qui seront valables pendant l'année de transition **du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2003**. La licence pour 2003 coûte **CHF 40.00**.

Si, à part du renouvellement de la licence, vous effectuez un changement de club p.ex., vous pouvez demander un bulletin de versement spécifique pour le versement des frais administratifs au secrétariat central de l'USP (tél. 031 / 382 06 60). **Le montant imprimé sur le bulletin de versement de la licence ne doit pas être changé manuellement!!!**

**Si vos ne renouvez pas la licence pour l'année 2003, vous serez obligés de refaire la licence pour l'année 2004, ce qui veut dire que les frais administratifs de CHF 50.00 s'ajouteront au renouvellement. Ceci dans le cadre de la solution transitoire pour 2003.**

Les bulletins de versement pour le renouvellement des licences du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004 vous seront envoyés au courant du mois d'octobre 2003.

Pour toutes questions et d'informations supplémentaires, veuillez s.v.p. vous adresser au secrétariat central de l'USP.

Avec nos meilleures salutations

UNION SUISSE DE PATINAGE  
Secrétariat central

(E. Hüge)

**Annexe mentionnée**